



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/9/2019

Présents : Mesdames Marie Donnat, Ameline Diénot, Françoise Gross, Camille Rousseaux,
Messieurs Robert Cartier, Louis Wallaert, Gérard Cote
Excusés : Jean-Christophe Héry, David Monon, Christian Ville, Lauriane Ranchon

Secrétaire de séance : Marie Donnat

1- Approbation du CR du 13 septembre :

⇒ Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

Approbation du CR du 20 septembre :

⇒ Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

2- Délibération : demande de subvention – plan de gestion ENS

M. le Maire rappelle la délibération du 12/10/2017 adressée au Département de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 27/04/2019.

M. le Maire donne lecture du projet d'étude et les pièces du dossier : proposition, devis....

Après délibération, le Conseil municipal :

✓ sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation du plan de gestion de chacun des espaces naturels sensibles locaux : le Marais du Serre du Peyraret et la Tufière de Darne tel que précisé sur les documents joints :

- descriptif de l'étude
- devis détaillé du prestataire
- planning de réalisation
- plan de financement

✓ charge M. le Maire de transmettre au Département de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

⇒ Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

3- Délibération : mutuelle agents – convention CDG38 - MNT

Monsieur le Maire rappelle :

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cd38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et



établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} janvier 2020, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour le lot suivant :

Lot 1 : Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

La participation commune est fixée à 53.02€ par agent (soit 50%)

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la commune.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an. Deux agents de la commune sont concernés.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions.

⇒ Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0

4- Délibération : non valeurs

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour :

- 1211.42 € réparti sur 19 titres de recettes émis entre 2010 et 2017, sur le Budget de l'eau

- 63.33€ réparti sur 2 titres de recettes émis en 2017, sur le Budget Principal

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

BUDGET EAU

2017	R-3-29	9.28	Combinaison infructueuse d actes	
2017	R-3-29	46.44	Combinaison infructueuse d actes	
2017	R-3-29	180.96	Combinaison infructueuse d actes	
2017	R-3-29	5.12	Combinaison infructueuse d actes	

TOTAL		241.8		
--------------	--	--------------	--	--



2010	R-1-34	0.03	RAR inférieur seuil poursuite	
2009	R-1-44	0.04	RAR inférieur seuil poursuite	
2009	R-1-44	0.16	RAR inférieur seuil poursuite	
2018	R-1-53	0.2	RAR inférieur seuil poursuite	
2012	R-2-89	0.44	RAR inférieur seuil poursuite	
2016	R-5-53	5.28	Décédé et demande renseignement négative	
2015	R-1-72	7	Décédé et demande renseignement négative	
2014	R-1-73	7	Décédé et demande renseignement négative	
2016	R-5-53	9.57	Décédé et demande renseignement négative	
2015	R-1-72	44.37	Décédé et demande renseignement négative	
2016	R-5-53	46.61	Décédé et demande renseignement négative	
2014	R-1-73	140.56	Décédé et demande renseignement négative	
2016	R-5-53	181.24	Décédé et demande renseignement négative	
2015	R-1-72	214.84	Décédé et demande renseignement négative	
2014	R-1-73	312.28	Décédé et demande renseignement négative	

TOTAL		969.62		
--------------	--	---------------	--	--

BUDGET COMMUNE - LOYER

2017	T-10	60	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	
2017	T-5	3.33	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	

TOTAL		63.33		
--------------	--	--------------	--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur, à l'article 6541.

⇒ Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abs : 0



5- Délibération : compétence eau

Le Conseil Municipal décide de maintenir sa position concernant le transfert de compétence EAU à la Communauté de Communes du Trièves.

Pas de vote en tant que tel.

6- Délibération : vente terrain + prêt

M. le Maire rappelle que la commune a souscrit à un prêt relai en 2016 avec la caisse d'épargne sur 3 ans. Le prêt relai arrive à échéance en février 2020.

Le terrain en vente cadastré ZB 175 et ZB 173 route de la colline n'est toujours pas vendu

M. le Maire souhaite rembourser le prêt relai sur l'exercice 2019.

Après délibération, le Conseil municipal :

✓ décide de rembourser le prêt relai

✓ charge M. le Maire de transmettre à la caisse d'épargne l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

⇒ Vote : Pour : 5 Contre : 2 Abs : 0

7- Décisions administratives (de juin à octobre 2019)

❖ DOCUMENTS D'URBANISME :

Certificat d'urbanisme :

- CU 038 419 19 20001 : C 844 – non opposition

Déclarations Préalables :

- DP 038 419 19 20001: AB 19 – non opposition
- DP 038 419 19 20002 : AB 152 – en cours
- DP 038 419 19 20003 : AB 123 – en cours

❖ DEVIS :

- ISERMAT : location tarière - 345.07 €TTC
- SARL DISTRI BUGGY : jeux d'enfants – 6937.140€ TTC
- ADEQUAT : banc et tables « air de jeux » 1696.03€ TTC
- ONF : travaux de maintenance - 3173.48 € TTC
- IPP : panneaux chapelle de Trezanne – 426€ TTC
- BERNARD : fourniture administratif + vêtement de travail – 498.46€ TTC
- SEDI EQUIPEMENT : panneaux de rue – 44.83€ TTC
- TRIEVES TRAVAUX : travaux sur réservoir – 1309.20€TTC
- JVS : renouvellement anti-virus (3ans) – 115.20€TTC

❖ CONVENTIONS :

- FOYER ALPHI :
 - convention atelier de mise en situation professionnelle (de juin 2019 à avril 2020)
 - 3 conventions de stage (secrétariat - agent technique)



❖ ARRETES :

- * 2019-04 : arrêté de mise en disponibilité – Serge Pollin
- * 2019-05 : arrêté temporaire d'interdiction de stationnement – Trezanne
- * 2019-06 : arrêté d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson (cabane des charbonniers)
- * 2019-07 : arrêté de mise à la retraite – Serge Pollin
- * 2019-08 : arrêté portant réglementation de la circulation – inauguration chapelle de Trezanne

8- Périmètre Natura 2000

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la DDT a décidé de réévaluer le périmètre Natura 2000 situé sur Saint Martin de Clelles (comprend l'ENS)

9- Camping

Monsieur Rousseaux est venu présenter le bilan de la saison : Celui-ci est en baisse. Par ailleurs la labellisation 3 étoiles a été supprimée, les nouvelles contraintes sont incompatibles avec la topographie et surface du camping. Peut-on trouver d'autres labels plus en accord avec notre camping. L'autre point difficile reste la question du maître nageur.

10- RGPD

Le **règlement n° 2016/679**, dit **règlement général sur la protection des données (RGPD)** est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Un certain nombre de mesures s'impose au sein même de la commune. Un devis a été demandé auprès d'un menuisier pour changer la serrure (serrure classique en serrure 3 points).

11- CCID

La prochaine réunion du CCID se tiendra le jeudi 7 novembre 2019 à 18h en présence d'un agent de la DGFIP.

Une présentation de cette réunion sera faite lors de la **réunion publique du 16 novembre 2019**

Prochain conseil aura lieu le 29 novembre 2019

Conseil Municipal commencé à 20h et terminé à 22h.